

Envoi : 10/07/2018
Réception par le Préfet : 10/07/2018
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégué
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION ET ADAPTATION DES
CONTRATS AIDÉS : AVENANT À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS DANS LE CADRE DES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION POUR
2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU les articles L.5134-19-1 à L.5134-19-5, L.5134-20 à L.5134-34, L. 5134-65 à L. 5134-73 et R 5134-16 et suivants du code du travail,
- VU les articles L 5132-1 à 4, L 5132-15 à 15-1, R 5132-37 à 43 du Code du travail,
- VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2009-3-4-3 du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (rSa) dans le Haut-Rhin,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'insertion (CUI) et de l'Insertion par l'Activité Economique pour 2018 signée le 8 février 2018,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion du 15 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) et du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour 2018, joint en annexe,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'annexe CERFA à l'avenant à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) nécessaire à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour l'enregistrement comptable et le paiement des aides aux employeurs, jointe en annexe.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité